

# Convention cadre multipartite pour la structuration et l'animation d'une communauté professionnelle d'accompagnateurs EFC

## DOCUMENT DE TRAVAIL

Novembre 2021

### Principe de la convention d'engagement multipartite

La présente convention vise à construire un accord entre les acteurs engagés dans la structuration et l'animation des communautés de pensée et d'action et des écosystèmes territoriaux EFC, concernant les modalités de développement d'une communauté professionnelle d'accompagnateurs d'entreprises<sup>1</sup> qui s'engagent dans une trajectoire vers l'EFC, en mesure de soutenir leur action au sein de dispositifs d'accompagnement portés par les signataires.

Chaque partie prenante de cette convention est en relation avec des accompagnateurs, selon des enjeux et des perspectives propres, et s'engage à contribuer à la constitution d'une communauté professionnelle, à la fois :

- impliquée dans le déploiement d'expériences et de trajectoires d'entreprise relevant de l'EFC
- et soutenante au regard des trajectoires professionnelles, individuelles ou collectives, des accompagnateurs.

A ce jour, la convention concerne les acteurs suivants :

- Le **Laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS**,
- L'**Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC)**,
- Les **Clubs EFC territoriaux** souhaitant s'inscrire dans cette dynamique.

Cette convention a vocation de servir de base de réflexion et de travail pour construire des conventions de coopération avec les accompagnateurs, par chaque partie prenante.

La présente convention propose de poser un scénario d'organisation pour une durée de 3 ans, à évaluer et à faire évoluer périodiquement. Au bout de cette période, il sera décidé s'il convient de poursuivre cette dynamique ou d'organiser la communauté et les relations avec les accompagnateurs autrement.

---

<sup>1</sup> Le terme générique d'« entreprise » couvre dans tout ce document un ensemble varié d'organisations publiques, privées et associatives.

## Qu'est-ce qu'un accompagnateur ?

Il s'agit ici d'un terme générique qui regroupe les consultants et d'autres métiers de l'intervention, du conseil ou de l'accompagnement auprès des entreprises (organisations publiques ou privée, tous secteurs). Un « accompagnateur » est un professionnel des métiers de l'intervention, de l'accompagnement et du conseil.

Deux cas de figure sont à distinguer :

1. la **situation d'individus** souhaitant se professionnaliser dans l'accompagnement EFC, sur la base d'un engagement personnel et en suivant une trajectoire professionnelle individuelle ;
2. la **situation de structures** (cabinets ou autres) souhaitant inscrire l'orientation EFC dans la stratégie de leur développement professionnel et économique, dans une logique de codéveloppement au sein d'écosystèmes coopératifs (notamment les Clubs).

La situation de personnes souhaitant s'engager à titre personnel dans une professionnalisation dans le champ de l'EFC, tout en étant rattachées à des structures de conseil avec leur propre stratégie, peut créer des tensions et des difficultés. Une vigilance toute particulière doit être accordée à la recherche d'un dialogue, voire d'une cohérence, entre la trajectoire des personnes et la trajectoire de leur structure.

## Qu'est-ce qu'un dispositif d'accompagnement EFC ?

L'accompagnement d'une trajectoire d'entreprise dans une perspective d'EFC demande la mise en place de plusieurs modalités d'action et de soutien, afin de prendre en charge la transformation progressive de plusieurs dimensions relevant de l'expérience des personnes et du modèle économique de l'organisation. Cela passe notamment par des dispositifs de formation / déformation des dirigeants, à travers des espaces individuels et collectifs, des accompagnements d'entreprise dans l'évolution de l'organisation du travail, des espaces d'échanges et de professionnalisation pour les salariés et collaborateurs, des rencontres de sensibilisation destinées aux partenaires (clients, fournisseurs...), etc.

La dynamique des clubs EFC territoriaux vise à structurer progressivement, selon les besoins et en fonction des ressources et des opportunités, cet espace composite, fait de plusieurs points d'appui offerts aux entreprises accompagnées.

Les accompagnateurs (professionnels du conseil ou de l'accompagnement) sont invités à prendre part à l'animation de ces dispositifs d'appui, pour apporter leur compétence et leur expérience, selon des règles définies par des conventions de coopération définissant des engagements, les revenus, les conditions de partage des connaissances.

Cela signifie que l'accompagnement ne relève pas d'une mission confiée par les clubs EFC aux accompagnateurs, selon une logique de prestation de service ; l'accompagnement relève d'une dynamique collective mobilisant l'ensemble de la communauté réunie autour des clubs territoriaux, qui passe par le partage d'expériences, des expérimentations conjointes, des réunions publiques et par des actions spécifiques nécessitant des compétences particulières mobilisant des accompagnateurs professionnels, considérés comme des membres de la communauté de coopération.

Les accompagnateurs acceptent le fait que le référentiel EFC mobilisé pour accompagner les entreprises est susceptible d'interpeller en retour leurs propres pratiques, tant sur le plan des référentiels théoriques, des méthodologies d'action que sur celui du modèle économique du métier de l'accompagnement. Cette interpellation dessine alors une trajectoire EFC pour les accompagnateurs eux-mêmes, qui appelle à la création d'une communauté professionnelle en mesure de la soutenir.

## Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle ?

Une communauté professionnelle regroupe des personnes qui sont dans un rapport commun aux visées stratégiques recherchées dans l'action, ainsi qu'au réel qui se manifeste à travers leur activité professionnelle : la façon de l'analyser, de le prendre en charge, de faire évoluer les référentiels théoriques et les méthodologies d'action.

Ces personnes se trouvent potentiellement confrontées aux mêmes types d'interpellation (en termes d'intervention, par exemple) et sont amenées à mobiliser le même type de ressources (un référentiel, des dispositifs partagés, des réseaux d'acteurs, par exemple). Mais elles s'engagent à partir de trajectoires venant d'horizons différents, renvoyant à une diversité initiale de connaissances et de pratiques de métier.

La communauté professionnelle existe lorsque ses membres sont identifiables par des acteurs qui lui sont extérieurs et lorsque ses membres sont capables de s'y reconnaître et de prendre en charge certains enjeux : dans notre cas, l'accompagnement de trajectoires d'entreprise vers un modèle serviciel et territorialisé adossé au référentiel de l'EFC, en étroite coopération avec les clubs territoriaux EFC, les réseaux et les ateliers de l'IE-EFC, les intervenants-chercheurs du Laboratoire ATEMIS.

La communauté professionnelle est un espace qui favorise la coproduction de concepts opérationnels, de méthodologies d'action, d'outils et de dispositifs institués, mais aussi la communication au service de la communauté.

Dans cette perspective, la communauté professionnelle des accompagnateurs d'entreprise EFC relève d'un groupe de pairs qui se dote de règles de travail et de conventions qui les conduisent à sortir d'une posture de prestataire et de la logique de concurrence, pour favoriser la coopération entre eux et avec les autres membres d'écosystèmes coopératifs, portés notamment par les clubs EFC territoriaux.

La communauté professionnelle des accompagnateurs d'entreprise EFC est ouverte aux personnes formées (par le Laboratoire ATEMIS), aux consultants et accompagnateurs ayant déjà une pratique d'accompagnement d'une trajectoire EFC. Cette communauté professionnelle a vocation à s'élargir progressivement à des nouveaux membres. La question de l'élargissement de la communauté se posera « en dynamique », sur la base de l'expérience et d'un processus d'évaluation. L'articulation avec la communauté professionnelle des « accompagnateurs Coop'Ter<sup>2</sup> » sera également à étudier au fur et à mesure de leurs développements respectifs.

---

<sup>2</sup> Coop'Ter désigne un dispositif national d'accompagnement de projets territoriaux, visant la constitution d'écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT), porté par l'ADEME en coopération avec le Laboratoire ATEMIS ; il comprend un dispositif de formation des futurs accompagnateurs de projets territoriaux, un conseil scientifique interdisciplinaire et une communauté des accompagnateurs formés et engagés dans des accompagnements.

La **communauté des accompagnateurs d'entreprise EFC s'engage** à partir des orientations suivantes, qui structurent la constitution d'écosystèmes coopératifs et plus largement d'une communauté de pensée et d'action :

- **porter la visée stratégique de l'EFC**, consistant à cheminer vers un modèle économique plus soutenable sur le plan environnemental et social, grâce à la dynamique servicielle et à la reconnaissance de la fonction émancipatrice du travail vivant ;
- **construire un modèle économique en mesure de soutenir la coopération** entre l'accompagnateur, la structure accompagnée, le club EFC territorial et/ou d'autres écosystèmes coopératifs territoriaux, notamment en matière de gouvernance, de partage de la valeur et codéveloppement (investissements mutualisés et effets d'intégration) ;
- **assumer les interpellations et les déplacements professionnels** que la trajectoire EFC suscite, y compris sur le plan du travail des accompagnateurs, à travers une posture personnelle de questionnement et la participation à des espaces collectifs de réflexivité.

## Pourquoi une communauté professionnelle des accompagnateurs ?

Les parties prenantes de la présente convention s'accordent sur la volonté de faire émerger et faire vivre une communauté professionnelle d'accompagnateurs en mesure de répondre à un ensemble d'enjeux, reconnus comme essentiels face aux enjeux de la transition.

### Un enjeu politique : appui à la transition écologique, économique et sociétale

Les exigences écologiques conduisent à réfléchir et à mettre en œuvre une autre dynamique économique de développement que celle qui domine actuellement, un autre mode de vie et de consommation, un autre mode de produire et d'organiser le travail vivant, une autre forme d'engagement des citoyens et des organisations dans la sphère publique, un renouvellement des relations aux institutions, ... : une société en transition dans laquelle l'activité entrepreneuriale et les activités professionnelles sont amenées à se renouveler et à prendre une place décisive face à ces défis.

Les accompagnateurs membres de la communauté professionnelle doivent partager une visée opérationnelle, qui concrétise l'enjeu politique précédent : accompagner des trajectoires d'entreprise les conduisant vers un modèle serviciel en rupture avec le productivisme dominant, attentif aux enjeux territoriaux (différents registres d'externalités) et œuvrant pour la reconnaissance du travail vivant des personnes contribuant à l'activité.

La communauté professionnelle des accompagnateurs d'entreprise EFC se constitue au service de la transition écologique, économique et sociétale à l'échelle du modèle économique de l'entreprise, aussi bien dans son organisation interne (travail vivant, ressources immatérielles, organisation...) que dans ses relations externes (avec ses clients, fournisseurs et partenaires). Dans cette perspective, l'entreprise est amenée à repenser son ancrage territorial, en termes de responsabilité, de nouvelles activités de service, de nouvelles coopérations, de gouvernance.

Le référentiel mobilisé est celui de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération et les accompagnateurs sont d'accord pour contribuer activement à son développement à partir de leur expérience.

### Un enjeu de professionnalisation

La professionnalisation recouvre une double dimension :

- une trajectoire collective d'appropriation opérationnelle du référentiel de l'EFC, qui doit permettre de l'enrichir en retour par l'expérience ;
- une trajectoire (subjective) individuelle qui permet de progresser dans la maîtrise du référentiel EFC et favorise la capacité d'accompagnement, la confiance en soi et dans les relations, et le sens des responsabilités de chacun. Le rapport subjectif au travail et aux évolutions du métier constitue un aspect important reconnu par les membres de la communauté.

Dans cette perspective, l'accompagnement s'appuie sur une posture d'intervention-recherche, qui se caractérise par une dynamique *conjointe* d'intervention / accompagnement dans une posture de recherche (et non d'expertise, ni de simple facilitation) et de recherche opérationnelle à partir de la pratique d'intervention (notamment par la réflexivité personnelle et des retours d'expériences collectifs). C'est à la fois une posture personnelle (goût pour le questionnement et le maniement de concepts opérationnels, capacités réflexives) et une activité collective (confrontation d'expériences, mise en débat d'outils, concepts et méthodologies).

La professionnalisation nécessite ainsi des temps d'investissements immatériels : des temps réflexifs, des temps d'apports de connaissances, des temps de production méthodologique, des temps d'échange et de débat entre pairs. En ce sens, la professionnalisation est une dynamique, qui amène des déstabilisations-recompositions professionnelles. Elle fait évoluer le métier de ses membres.

L'intervention doit être conçue et organisée, dans la mesure du possible, dans un espace collectif, à minima en binôme, favorisant un premier espace de réflexivité et donnant des occasions de montée de compétence, voire de tutorat lorsqu'il existe un écart d'expérience. Le modèle économique doit soutenir cette dynamique.

La communauté professionnelle a, aussi, la vocation de lutter contre l'isolement de ses membres en permettant la constitution et le partage de réseaux d'action.

Enfin elle se préoccupe des trajectoires et du devenir des personnes qui la composent.

La création de la communauté professionnelle permet l'inscription de ses membres dans un collectif à une échelle articulant local et national, voire international. Elle est une réponse pour favoriser la capacité individuelle (à l'échelle de l'intervenant et/ou de sa structure) et collective (dans une dynamique de complémentarité, coopération) à développer des réponses à ces demandes / besoins.

### Un enjeu de capitalisation / patrimonialisation et de recherche

Le référentiel de l'EFC et les méthodologies d'accompagnement sont des réponses aux enjeux de trajectoire des entreprises et aux limites des modèles économiques dominants. Ces réponses demandent à être confrontées au réel des dynamiques d'acteurs, afin d'être renforcées et contribuer à la recherche et à l'enrichissement du socle conceptuel de l'EFC, qui se nourrit de

l'expérience du réel (difficultés, échecs, questionnements, surprises...) en la confrontant aux savoirs institués.

### Un enjeu de reconnaissance et de territorialisation des accompagnateurs

Comme déjà évoqué, une communauté professionnelle repose sur une reconnaissance extérieure à celle-ci. L'inscription dans la communauté professionnelle des accompagnateurs doit permettre d'apporter une reconnaissance institutionnelle à ses membres grâce à son adossement à la légitimité acquise par le Laboratoire ATEMIS, l'IE-EFC et les Clubs EFC territoriaux.

L'enjeu est que peu à peu la communauté professionnelle acquiert une reconnaissance propre, liée au renforcement des capacités professionnelles de chacun de ses membres et à la pertinence de son mode de fonctionnement comme la pertinence de ses dispositifs. De ce fait, l'identification des accompagnateurs en tant que membres de la communauté professionnelle doit garantir aux clubs EFC le professionnalisme et la rigueur conceptuelle que requiert l'accompagnement d'entreprise, dans la mobilisation du référentiel face à des situations réelles toujours complexes et singulières.

Chacun des membres de la communauté s'inscrit nécessairement dans un territoire donné, dans lequel il doit œuvrer au déploiement de l'EFC et au développement des dynamiques du Club EFC territorial lorsqu'il existe, voire à l'émergence de nouveaux clubs ou d'autres communautés d'acteurs dans le territoire. A ce titre, les accompagnateurs ne se considèrent pas comme des prestataires vis-à-vis des Clubs EFC territoriaux ou d'autres organisations territoriales, mais comme des membres de la communauté d'acteurs qu'ils animent. Les conventions doivent soutenir la création de relations de coopération économique à l'échelle de l'activité du Club EFC.

## Quelle contribution de chaque partie dans la constitution et l'animation de la communauté professionnelle ?

### Le Laboratoire ATEMIS

- **Garant de la production et de l'approfondissement du référentiel**

Cela concerne la dynamique de réflexivité et de recherche-intervention, l'animation du débat théorique et de la confrontation avec la recherche académique. L'EFC est un référentiel vivant et doit le rester (au risque de se transformer en dogme ou de se banaliser). Le référentiel appartient à l'ensemble des acteurs qui décident de s'en saisir et n'est la propriété de personne en particulier ; le rôle du Laboratoire ATEMIS consiste à organiser et animer les conditions de sa mise en débat et de son évolution sur la base de l'expérience et du débat théorique.

- Orienté par une visée politique (transition écologique, économique, sociétale)
- Modalités méthodologiques de production de concepts opérationnels sur la base de l'expérience et du rapport à la théorie
- Débat épistémologique et méthodologies de la réflexivité
- Travail de production théorique et de confrontation à la recherche académique

Le Laboratoire ATEMIS est mobilisé pour faire émerger d'autres structures d'intervention-recherche en capacité d'assumer ces fonctions.



- **Prise en charge de la professionnalisation et de la réflexivité**
  - Formation des accompagnateurs EFC,
  - Animation de deux dispositifs de réflexivité : REX et Supervision selon que l'on focalise sur la dimension professionnelle ou personnelle de l'expérience du travail.
  - Appui et soutien individuels aux personnes engagées (sur un plan professionnel aussi bien que sur un plan personnel)
  
- **Contribution au développement de l'activité de la communauté par son propre projet politique** (cf. document « 20 ans du Laboratoire ATEMIS »)
  - Vocation du Laboratoire ATEMIS de déployer des démarches relevant de l'EFC au-delà de ses capacités d'accompagnement, en s'appuyant sur une communauté d'accompagnateurs élargie
  - Légitimité et activités du Laboratoire ATEMIS créant des points d'appuis pour construire des interventions et accompagnements en partenariats avec les Clubs EFC et les accompagnateurs de leur écosystème.
  
- Appui technique dans l'élaboration de nouvelles conventions de coopération entre les accompagnateurs, les entreprises, les clubs territoriaux et d'autres acteurs, en cohérence avec les orientations de l'EFC.

## L'IE-EFC

- **Garant des nouvelles conventions de coopération** au sein des écosystèmes territoriaux au titre du projet politique et de la doctrine de l'EFC (avec l'appui du Laboratoire ATEMIS), sur la base de la présente convention
  - Organisation d'un système d'appui aux acteurs (clubs EFC, accompagnateurs, entreprises, écosystèmes coopératifs, etc.)
  - Accompagnement de la recherche des mécanismes financiers permettant de construire un modèle économique à l'échelle de la communauté qu'il anime (réseaux d'acteurs, ateliers, partenaires).
  
- **Soutien à l'activité des Clubs EFC territoriaux** : chaque club a des enjeux d'action spécifiques
  - Appui aux gouvernances et aux animateurs dans la déclinaison de la présente convention, dans leurs relations avec les accompagnateurs.
  - Mise en discussion des enjeux et des spécificités des Clubs dans la manière de décliner la présente convention.
  
- **Enjeu d'intégration et de capitalisation au sein de la communauté EFC**
  - Consolidation des relations entre les réseaux d'acteurs, les ateliers thématiques, les organismes d'intermédiation-coopération qui le composent
  - Visée de développement d'activité par le déploiement de l'EFC.
  - Espace ressource permettant de capitaliser et diffusion des productions ou coproductions réalisées par les membres dans le cadre de leurs accompagnements.

## Les clubs EFC territoriaux

- **Portage d'un projet territorial spécifique et singulier** (en fonction de la gouvernance et des partenaires) dans lequel sont invités à s'intégrer les accompagnateurs.
  - Contribution des accompagnateurs au développement du projet politique territorial de chaque Club, selon ses orientations.
  - Les accompagnements d'entreprises comme points d'appui au développement de communautés de pensée et d'action territoriales.
- **Animation d'une communauté d'acteurs locale (travail d'intermédiation) et constitution de plusieurs espaces d'appui et d'accompagnement**
  - Engagement du Club dans le soutien aux trajectoires d'entreprise, notamment grâce à la compétence des accompagnateurs.
  - Engagement de l'accompagnateur dans le développement de la communauté d'acteurs du Club (au-delà des dispositifs d'accompagnement).
  - Engagement des entreprises dans la communauté et auprès des autres membres (partage d'expériences et expérimentations de coopérations économiques)
- **Elaborer des conventions de coopération spécifiques pour chaque chantier, action, dispositif local**, en cohérence avec les orientations de cette convention
  - Favoriser les relations de coopération (en lieu et place de relations de prestation, indépendamment du cadre formel requis par des tiers).
  - Concevoir des dispositifs et des modalités d'intégration des accompagnateurs de la communauté territoriale.
- **Développer de la ressource locale pour soutenir le développement de l'activité.**
  - Œuvrer pour susciter des demandes, repérer des acteurs intéressés, mobiliser des financements pour soutenir des trajectoires d'entreprise et des expériences d'accompagnement.
  - Favoriser un niveau d'activité, et de revenu, permettant aux accompagnateurs de s'engager durablement vers l'EFC dans une relation de coopération.

## Quels dispositifs pour faire vivre la communauté professionnelle ?

Le **Laboratoire ATEMIS** est en mesure de porter plusieurs dispositifs :

- **Dispositif de formation** des accompagnateurs d'entreprise, visant un premier niveau d'appropriation des concepts et des méthodologies du référentiel EFC, en se souciant des conditions d'appropriation et des questions que cela pose aux accompagnateurs formés en fonction de leur expérience préalable.
- **Dispositif de retours d'expérience (REX)** : démarche de réflexivité à partir des pratiques professionnelles, des méthodologies d'action, des éléments de référentiel mobilisés, de la compréhension des échecs ou des difficultés opérationnelles rencontrées dans l'intervention ; indispensable au processus de professionnalisation.
- **Dispositif de supervision professionnelle** : démarche de réflexivité à partir du rapport subjectif au travail et aux déplacements professionnels que l'expérience dans le cadre de l'EFC suscite chez les personnes ; sur la base du volontariat personnel.



L'**IE-EFC** est en mesure de porter :

- **Dispositif d'animation de la communauté professionnelle à l'échelon national et international** : identification des membres, mises en relation, diffusion des expériences et des productions, apport de connaissances par les Ateliers de l'Institut, apport d'expériences par les réseaux d'acteurs etc.
- **Dispositif d'évaluation** du développement de la communauté à l'échelon national et international.

Les **clubs EFC territoriaux** sont en mesure de porter :

- **Dispositif d'animation à l'échelon territorial** : identification des accompagnateurs, mises en relation, montage d'actions d'accompagnement, etc.
- **Dispositifs d'accompagnement et d'échanges** au sein de la communauté, dont les actions dont l'animation est confiée aux animateurs.
- **Dispositifs de concertation** pour construire des conventions de coopération locales entre les accompagnateurs et la communauté du Club.
- **Dispositif d'évaluation** de la coopération et des ressources immatérielles au sein de la communauté territoriale

## Principes qui guident les relations au sein de la communauté

Ces principes engagent à la fois les porteurs de la présente convention et les futurs membres de la communauté professionnelle des accompagnateurs.

### Un principe de coopération

La coopération est davantage qu'un principe ; elle est une modalité de fonctionnement et un format d'échange économique. Elle se caractérise par une attention de chaque membre aux contraintes et enjeux professionnels de chacun et aux enjeux collectifs de la communauté.

### Un principe de contribution

Chacun est invité à contribuer aux différentes productions de la communauté, au vu de ses intérêts, de ses compétences, de ses disponibilités.

### Un principe de partage

La communauté est un espace où chacun des membres est invité à partager ce qu'il retire de ses interventions, le cadre (temporel, budgétaire) dans lequel s'organise l'intervention, les questions que pose l'intervention, les difficultés auxquelles il est confronté. Chacun accepte le principe de ce partage.

### Un principe d'écoute

L'écoute est davantage qu'une attitude bienveillante ; c'est un processus actif, un mode de questionnement qui aide l'autre à penser, une activité qui cherche à produire une parole authentique relative à l'expérience. La qualité de l'écoute conditionne la capacité de chacun à

partager son vécu. Chaque membre de la communauté professionnelle est attentif à la qualité de son écoute à l'égard des autres.

### Un principe de réciprocité

Il est attendu une réciprocité des membres de la communauté professionnelle : à savoir, le partage de ses productions ainsi que la contribution à des dynamiques de coproduction qui mobilisent les mêmes principes, dans une perspective de construction d'un patrimoine collectif.

### Un principe de Creative Commons

- Le Laboratoire ATEMIS met à disposition le patrimoine constitué du référentiel EFC qu'il a très largement contribué à produire depuis une vingtaine d'années. Les règles d'usage définies dans le cadre de la communauté sont les suivantes :

Les règles d'usage sont définies dans le cadre d'une participation à la dynamique de communauté professionnelle, au regard de règles de contribution / coopération au sein de cette communauté définies dans le présent document.

Les productions mises à disposition peuvent être partagées et diffusées selon les conditions suivantes :

#### **Licence Creative Commons**

Les supports de formation ATEMIS, ainsi que tous les documents provenant d'ATEMIS, de l'IE-EFC et des clubs territoriaux sont communiqués selon les principes de l'organisation Creative Commons (CC). Ces principes ont pour but de rendre accessibles (sans droit d'auteur) ces créations d'ordre intellectuel, de soutenir les échanges les concernant, et de favoriser leur enrichissement sur la base d'une expérience mise en commun.

**La licence choisie correspond aux principes suivants :**



1. Mention de la source du document ou partie du document utilisée
2. Modifications possibles dans les mêmes conditions de licence CC-BY-SA (à afficher)
3. Engagement à faire un retour à la communauté des usages, modifications, retours d'expériences

### Un principe de recours au tiers

La communauté sera amenée à identifier une (des) personnes pouvant faire office de tiers, dans l'évaluation, dans la possibilité de surmonter des relations tendues voire conflictuelles.

## Un principe d'engagement dans la communauté

Les conventions proposées aux accompagnateurs par le Laboratoire ATEMIS, par les clubs EFC et par l'IE-EFC, en fonction des chantiers, des dispositifs et des missions, visent à favoriser un engagement réciproque dans la durée. Sont ici énoncés quatre grands critères structurants relatifs à l'engagement demandé aux accompagnateurs, à mentionner dans chacune des conventions.

### **Quatre critères de coopération / engagements attendus de la part des accompagnateurs**

#### **1. Productions en Creative Commons**

Pas de propriété protégée ou soumise à des conditions financières des documents utilisés : le référentiel de l'EFC est accessible et toute la communauté est appelée à le faire évoluer. Les productions relevant de dispositifs financés par des fonds publics sont à considérer comme des ressources publiques. Il est cependant légitime d'identifier l'auteur / créateur d'un document, d'un outil, d'un support.

#### **2. Soutien à la dynamique des clubs EFC**

Engagement à titre bénévole dans la création et le soutien au développement des clubs ; cela passe par le fait de donner du temps sans rémunération spécifique dans la gouvernance et/ou l'animation des clubs et de leurs réseaux locaux (réunions publiques, groupes de travail, conseil d'administration, événements, etc.).

#### **3. Incitation des acteurs accompagnés à rejoindre l'IE-EFC**

Mobilisation des entreprises accompagnées pour qu'elles adhèrent à l'Institut et participent aux espaces et initiatives de l'Institut : ateliers thématiques, réseau d'entreprises EFC, réunions d'échanges et actions du média capacitant.

#### **4. Participation à la communauté professionnelle**

Investissement personnel ou de la structure dans la formation accompagnateurs EFC, les séances de REX, la formation continue, les espaces de confrontation de pratiques et de développement du référentiel, et, si l'intérêt existe, dans le rapport à la recherche.

## Dispositifs d'évaluation

Le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la communauté professionnelle des accompagnateurs devrait permettre de tenir compte d'une double dynamique : à l'échelle locale et à l'échelle de la communauté dans son ensemble.

### Evaluation de la coopération au sein de la communauté territoriale

Un dispositif d'évaluation sera mis en place, organisé par le Club EFC avec l'appui de l'IE-EFC, animé au besoin par le Laboratoire ATEMIS (ou un tiers de confiance). L'évaluation éclairera en particulier le mode de travail entre les acteurs (coopération, relation de service...) et les effets utiles induits pour la communauté et le territoire, ainsi que la qualité des ressources immatérielles développées à l'occasion de ces coopérations. L'évaluation devra permettre de juger de la pertinence des conventions locales à l'égard de la présente convention et vice-versa. Elle pourra prendre la forme d'un récit pour être portée à la connaissance des autres et contribuer ainsi à la reconnaissance de la communauté et de son travail.

## Evaluation du développement de la communauté

Un dispositif d'évaluation conjoint sera mis en place, organisé par l'IE-EFC et animé par le Laboratoire ATEMIS (ou un tiers de confiance), dans lequel les animateurs des clubs, ainsi que leur gouvernance, auront une place centrale. Le dispositif d'évaluation territorial et un travail spécifique à l'échelle de la communauté devront permettre des apprentissages à l'échelle nationale (voire internationale) sur la base des pratiques, des difficultés rencontrées et des améliorations à apporter à la présente convention.

La présente convention fixe un premier schéma d'engagements et de répartition des rôles et des responsabilités. L'expérience permettra de le mettre à l'épreuve, pour en vérifier la pertinence ou en déceler les faiblesses.

## Quel modèle de financement ?

Conformément aux principes de l'EFC, le modèle de financement sera pensé comme un volet d'un modèle économique plus global permettant de soutenir la coopération économique entre les structures et les personnes.

Le **modèle de financement**, à construire au cas par cas, devra être vigilant à :

- **favoriser un niveau de revenu raisonnable** à l'ensemble des acteurs, selon des critères à discuter et définir en concertation, en reconnaissance de l'activité de chacun :
  - Accompagnateurs : temps de travail, de formation, de dialogue et de participation aux activités de la communauté ;
  - Clubs EFC : apport de financements, recrutement des entreprises, effets de réputation et de légitimité institutionnelle,
  - Laboratoire ATEMIS : référentiel et doctrine, méthodologies d'accompagnement éprouvées, supports et outils d'animation partagés,
  - IE-EFC : animation de la communauté, diffusion et patrimonialisation des expériences, dispositif d'évaluation.
  
- **prendre en charge collectivement les investissements immatériels** nécessaires :
  - à la professionnalisation, la réflexivité et la contribution à la doctrine par leur expérience (accompagnateurs).
  - à l'animation de la communauté, au développement de l'activité, au travail d'intermédiation et d'évaluation (clubs EFC et IE-EFC)
  - au développement de la doctrine et au travail théorique, comme enjeu de pertinence et de légitimité du référentiel EFC (ATEMIS) ;

Plusieurs formes de contributions monétaires ou non monétaires peuvent être envisagées et expérimentées :

- facturation d'honoraires
- adhésion aux Clubs / à l'IE-EFC
- dons ouvrant droit à une réduction d'impôt
- conventions de répartition des financements publics
- dons, legs

### **Recommandations pour une politique de revenu commune**

La construction d'un accord sur la répartition des revenus est un enjeu important pour construire les conditions de la coopération et une sortie progressive de la logique concurrentielle de marché. La construction de nouvelles conventions demande du temps et se fait en dynamique.

A titre de recommandation, nous préconisons de :

- Appliquer un tarif conventionné pour les accompagnateurs dans une fourchette entre 800 € et 1200 € / jour (selon l'ancienneté, la formation et l'expérience) ;
- Privilégier une convention multipartite pour la répartition des revenus à l'occasion d'actions ponctuelles (missions, formations, accompagnements...), établie avec l'entreprise bénéficiaire, le(s) accompagnateur(s) et le club territorial.
- Indiquer explicitement dans la convention les engagements des parties dans le développement de la communauté territoriale, les apports de chacun, la répartition du revenu et les modalités d'une évaluation conjointe.

## **Identité de la communauté, communication sur l'appartenance à la communauté**

La question de l'identification de la communauté professionnelle et de ses membres sera à traiter progressivement, en fonction de la dynamique de sa mise en œuvre :

Quelle dénomination ? Quelle forme de reconnaissance de ses membres ?

Une réflexion est en cours au sein de l'IE-EFC concernant l'adoption du système des « Open Badges », permettant une identification souple, évitant une logique de labellisation trop contraignante, mobilisant la responsabilité de chacun.